



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Préambule

Le CIAM propose des formations sur catalogue et sur mesure, réalisées dans ses locaux. Les financeurs sont les stagiaires, les collectivités territoriales, les entreprises ou les OPCA. La signature de l'acte d'engagement du stagiaire ou de son représentant légal (en page 1) entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions générales de vente (CGV) ci-dessous.

### Conditions et modalités d'inscription

#### Offres de formation catalogue

L'inscription définitive d'un candidat est subordonnée : - à la recevabilité pédagogique du dossier déterminée lors de l'entretien d'évaluation du stagiaire (la fiche descriptive de la formation précise les modalités d'évaluation) - à la réception par le CIAM d'un dossier d'inscription complet - à la recevabilité financière du dossier : réception du règlement ou de l'accord de prise en charge, - et, le cas échéant, à l'ordre chronologique des inscriptions.

#### Formations spécifiques

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les demandes ne sont prises en compte qu'à réception d'une confirmation écrite. La durée de validité du devis est de 3 mois à compter de la date d'envoi.

#### Droit de rétractation du stagiaire

A compter de la signature de l'acte d'engagement prévu au dossier d'inscription, le stagiaire dispose d'un délai de quinze jours pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Passé ce délai, la décision du stagiaire d'intégrer la formation sera réputée ferme et définitive.

#### Clause d'engagement et de responsabilité

Le CIAM se donne une obligation de moyens pour les formations proposées. Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements à l'initiative du Directeur Pédagogique dans le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, le CIAM ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

#### Prix et conditions de règlement

Les frais de participation comprennent la formation et le support pédagogique. Les repas, frais d'hébergement et de transport du stagiaire ne sont pas compris dans le prix de la formation. Le règlement doit être effectué selon les conditions mentionnées au dossier d'inscription. Toute absence d'un stagiaire à l'initiative de son employeur donnera lieu à une facturation spécifique à l'employeur en cas de non règlement par l'organisme financeur. Toute somme non payée à échéance donnera lieu au paiement, par le participant, son employeur ou le commanditaire, d'indemnités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

#### Report / Annulation / Interruption de la formation à l'initiative du CIAM

Le CIAM se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure. Le candidat en est informé au plus tard deux semaines avant le début du stage. Toute formation commencée et interrompue sur décision du CIAM suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du stagiaire est due en totalité.

#### Désistement / Report / Annulation / Interruption / Départ anticipé de la formation à l'initiative du stagiaire

Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit. Un accusé de réception lui sera transmis. Le candidat est tenu d'informer le CIAM de son désistement ou de son report de candidature au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Lors d'une annulation d'inscription plus de deux semaines avant le début du stage, les frais d'évaluation/adhésion (60 €) restent acquis au CIAM. Le prix de la formation est restitué au stagiaire. En cas d'annulation entre 14 et 6 jours avant le début du stage, les frais d'évaluation/adhésion (60 €) restent acquis au CIAM et 50% du prix de la formation est facturé. En cas d'annulation moins de 6 jours avant le début du stage, les frais d'évaluation/adhésion (60 €) restent acquis au CIAM et 100% du prix de la formation est facturé. Toute formation commencée et interrompue sur décision du stagiaire et quel qu'en soit le motif, hors cas de force majeure dûment reconnu, est due dans son intégralité. Il en est de même pour tout départ anticipé quel qu'en soit le motif, hors cas de force majeure dûment reconnu, à partir du premier jour de la formation.

#### Dispositions diverses

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée.

#### Attribution de juridiction

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux de BORDEAUX nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie. Le droit français est seul applicable.

